

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 25 MARS 2016 A 18H30**

L'an deux mil seize, le 25 mars, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

18 mars 2016

En exercice: 15

Nbre de Conseillers

Présents : 12

Votants : 15

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan-Burel, Eric Lebourg, Alain Bodot, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy Pascale Moka, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

Absents/Excusés : M. et Mmes Béatrice Creignou, Angélique Letellier, Mickaël Quibel

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Julien Hébert  
Pouvoir de Mme Angélique Letellier à Mme Monique Forestier  
Pouvoir de M. Mickaël Quibel à M. Alain Bodot

Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique Sancier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Compte-Administratif 2015
3. Compte de Gestion 2015
4. Affectation des résultats 2015
5. Reprise des résultats du Centre Communal d'Action Sociale
6. Attribution des subventions aux associations
7. Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie
8. Vote des taux d'imposition locaux 2016
9. Achat d'un tracteur tondeuse
10. Budget primitif 2016
11. Compte administratif 2015 Eau et Assainissement
12. Compte de gestion 2015 Eau et Assainissement
13. Affectation des résultats 2015 Eau et Assainissement
14. Budget primitif 2016 Eau et Assainissement
15. Questions diverses

Monsieur le Maire accueille Madame Catherine Fleury, receveur municipal et la remercie d'avoir accepté son invitation.

• **Adoption du compte rendu du vendredi 20 février 2015**

Monsieur Norbert LETELLIER, Maire, revient sur différents points du compte rendu :

- Terrasse salle du Parvis : un deuxième devis a été demandé à l'entreprise DERNY d'Etran qui propose une reprise totale de la terrasse et une garantie décennale pour un montant de 6 558 €.
- Travaux aux vestiaires du foot : suite à la demande de Monsieur Quibel sur un

éclairage insuffisant, l'entreprise Blossville a été sollicitée pour une mise en sécurité et pose de luminaires étanches.

Il demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

### • **Compte administratif 2015**

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Sylvie Aurégan.

Celle-ci donne la parole à Madame Fleury, receveur municipal pour la lecture du compte administratif 2015.

Le résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire à hauteur de **435 864,39 €**.

Le résultat de clôture en investissement est excédentaire à hauteur de **6 373,64 €** pour un résultat global excédentaire de **442 238,03 €**.

Aucune question n'est abordée.

Et de passer au vote du compte administratif 2015.

Le compte administratif est adopté à **l'unanimité**.

### • **Compte de Gestion 2015**

Le compte de gestion 2015 établi par Madame le Receveur Municipal concorde avec le compte administratif 2015 établi par la commune.

Il est voté à **l'unanimité**.

### • **Affectation des résultats 2015**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,

Vu les résultats repris suite à la dissolution du CCAS,

Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

... après avoir délibéré, à **l'unanimité**

**APPROUVENT** l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2016 :

|   |                     |
|---|---------------------|
| En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 | <b>447 525,58 €</b> |
| En recettes d'investissement : excédent à affecter : R 001  | <b>125 979,00 €</b> |

### • **Attribution des subventions aux associations**

Monsieur Letellier propose le montant de la subvention pour chaque association et justifie le maintien, l'augmentation ou la suppression de celle-ci.

|   |            |
|---|------------|
| - Entente Vienne et Saône (E.V.S) :               | 1500 euros |
| - Amicale des Anciens combattants d'Ambrumesnil : | 500 euros  |
| - Coopérative scolaire :                          | 400 euros  |
| - Comité de Jumelage Basse Saône/Gellersen :      | 300 euros  |
| - Coord'âge :                                     | 200 euros  |
| - Club de l'amitié :                              | 500 euros  |
| - Les Globe-Trotters                              | 300 euros  |
| - La Clé des Chants                               | 50 euros   |

- La chorale d'Auppegard 50 euros
- Foyer rural : mise à disposition des salles, aide matérielle et pour des projets ponctuels

Monsieur Letellier explique que de nombreux clubs dans les communes et villes avoisinantes ont demandé des subventions.

Il ajoute qu'il est évidemment impossible pour la commune d'Ambrumesnil de répondre positivement à tous et qu'il a donc été convenu avec la commission des finances et si le Conseil Municipal accepte, de subventionner les clubs qui seraient d'accord pour venir faire une représentation, une animation, une porte ouverte, faire découvrir l'association de quelque manière que se soit, dans notre commune.

Il poursuit en informant que les associations telles que les pompiers, ligue contre le cancer, don du sang, bénéficient d'une des salles de la commune pour leurs manifestations au prix d'un vin d'honneur.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Les subventions sont adoptées à **l'unanimité**.

- **Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie**

Monsieur Letellier explique qu'il s'agit d'une contribution fiscalisée de 8 670,15 euros, qu'elle est visible dans la colonne « syndicats » de la feuille d'imposition de chacun.

Il demande aux membres s'ils sont d'accord pour fiscaliser cette somme, comme les années précédentes.

La fiscalisation de la contribution au Syndicat des Bassins Versants est adoptée à **l'unanimité**.

- **Vote des taux d'imposition locaux 2015**

Monsieur Letellier rappelle les taux en vigueur. Il donne quelques taux de communes voisines pour que les conseillers puissent se faire une idée. Il propose de les maintenir :

- 11,13% pour la taxe d'habitation
- 16,98% pour la Taxe Foncière bâtie
- 33,93% pour la Taxe Foncière non bâtie

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Les taux d'imposition sont adoptés à **l'unanimité**.

- **Achat d'un tracteur tondeuse**

Monsieur Letellier explique qu'il est question d'acheter un tracteur tondeuse car l'actuel ne ramasse pas l'herbe ce qui gêne le déroulement du jeu sur le terrain de football.

Ce tracteur servirait à tondre le terrain de foot, le boulodrome ainsi que le terrain d'épandage à côté de la résidence les Pommiers.

L'entreprise Hauguel de Luneray a proposé un devis à hauteur de 28 078,92 € TTC avec une remise de 10% comprise ainsi que la mise en quatre roues motrices de l'ancien tracteur et l'annulation d'une ancienne facture d'un montant de 1 041,26 € si bien sûr la commune fait affaire avec l'entreprise Hauguel.

Pour un montant final de 23 399,10 € H.T.

Plusieurs membres du conseil trouvent ce prix excessif.

Monsieur Hébert propose d'acheter un matériel à plusieurs communes limitrophes.

Monsieur le Maire explique que la gestion d'un planning à plusieurs est très compliquée, que les budgets sont déjà établis, que certains disposent déjà d'un tel outil et que nous sommes dans l'urgence.

Monsieur Hébert expose que les Etablissement Guérard d'Offranville dispose d'un KUBOTA à coupe frontale, qu'il serait intéressant de leur demander leur avis et un devis.

Après discussion, il est arrêté que la décision sera prise lors du prochain conseil.

### • **Budget primitif 2016**

Pour chaque article, Monsieur Letellier explique à quelles dépenses correspondent les sommes prévues.

Les différentes sections se définissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 680 433,74 €

Recettes de fonctionnement : 831 200,91 €

Dépenses d'investissement : 478 455,28 €

Recettes d'investissement : 478 455,28 €

A la demande de plusieurs membres du conseil, en dépenses d'investissement, un évier inox deux bacs en remplacement de l'existant à la salle des 12 étoiles d'or est prévu en supplément.

Il est aussi acté que la rue Vasse sera gravillonnée avec amélioration du merlon pour éviter le ruissellement en aval.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le budget 2016 est adopté à **l'unanimité.**

### • **Compte administratif 2015 – Budget Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Sylvie Aurégan.

Celle-ci donne la parole à Madame Lefrique, pour la lecture du compte administratif 2015.

Dépenses de fonctionnement : 15 854,38 €

Recettes de fonctionnement : 12 773,27 €

Dépenses d'investissement : 2 129,77 €

Recettes d'investissement : 4 097,00 €

Un résultat de clôture en fonctionnement de 24 185,29 € et de 69 560,38 € en investissement pour un excédent total de 93 745,67 €.

Madame Sylvie Aurégan demande de passer au vote.

Le compte administratif est adopté à **l'unanimité.**

- **Compte de gestion 2015 – Budget Eau et Assainissement**

Le compte de gestion 2015 établi par Madame le Receveur Municipal concorde avec le compte administratif établi par la commune.

Il est approuvé **à l'unanimité**.

- **Affectation des résultats – Budget Eau et Assainissement**

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuvent **à l'unanimité** l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2016 :

En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 : 24 185,29 €

En recettes d'investissement : excédent à affecter : R 001 : 69 560,38 €

- **Budget primitif 2016 – Budget Eau et Assainissement**

Monsieur Letellier présente le budget primitif 2016.

Un équilibre entre la section des dépenses et celle des recettes de fonctionnement à hauteur 34 885,29 €.

Pour la partie investissement, un équilibre à hauteur de 73 731,28 €.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le budget primitif 2016 est adopté **à l'unanimité**.

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait le point sur la dernière réunion communautaire :

- Déchetterie – construction d'une dalle béton

La construction d'une dalle béton est en cours sur le site de la déchetterie de Gueures pour recevoir les déchets verts. Ce nouveau service devrait être effectif fin avril.

- Commission aménagement de l'espace-schéma d'aménagement numérique

La Communauté de Communes Saône et Vienne est membre du Syndicat mixte numérique de la Seine-Maritime. Ce syndicat a pour vocation d'aider les collectivités membres à développer une couverture numérique adéquate sur leurs territoires pour lesquels les entreprises privées ont décidé de ne pas intervenir pour ne pas développer les réseaux nécessaires.

La commission a proposé de retenir :

- Le renforcement numérique de 14 sous répartiteurs pour un montant estimatif à la charge de la Communauté de Communes de 800 000 €.
- les zones d'activités de Bacqueville, Luneray, Longueil, Ouveille et Ambrumesnil. Les entreprises, si elles le souhaitent pourraient bénéficier d'un débit plus important grâce au raccordement direct sur la fibre optique moyennant un abonnement internet plus onéreux. Fonctionnement prévu début 2017.
- Démission de Monsieur Guérillon – Maire de Hermanville – Incidence sur la composition du Conseil Communautaire

Madame la Préfète de la région Normandie nous informe que la nouvelle composition du Conseil Communautaire sera arrêtée soit dans le cadre d'un accord local ou d'une répartition automatique. Dans le cadre d'un accord local, le conseil municipal devrait délibérer dans un délai de 2 mois.

|                     | Répartition de droit |           | Accord local |           | Evolution |
|---------------------|----------------------|-----------|--------------|-----------|-----------|
|                     | Titulaire            | Suppléant | Titulaire    | Suppléant |           |
| Ambrumesnil         | 1                    | 1         | 1            | 1         | -1        |
| Bacqueville en Caux | 6                    | 0         | 5            | 0         | +3 ou 2   |
| Luneray             | 7                    | 0         | 6            | 0         | +4 ou 3   |

D'autres communes perdent un siège, Gueures, Ouville, Quiberville, Thil-Manneville...

Lors du vote pour ces répartitions, Madame Aurégan et Monsieur Letellier se sont abstenus. Celui-ci ne propose donc pas de délibérer sur un choix compte-tenu que le sort de la commune d'Ambrumesnil a été décidé d'une façon autoritaire.

- Des nids de poule ont été détectés dans le Chemin d'Arques, ils ont été comblés en attendant la réfection complète de ce tronçon de voirie. Celle-ci est d'intérêt communautaire et sera prise en charge par la Communauté de Communes moyennant un prêt à taux 0 que la commune remboursera sur 20 ans au travers d'un transfert de charges.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.